DVC 2619B (M909). *Editio minor* É. Lhôte et JM Carbon, ericlhote@hotmail.fr, Paris-Princeton le 4/11/2026.

Bibliographie : cf.
– Lhôte, *Les Ethniques épirotes*, Paris 2013 (en appendice au *CIOD*), p. 75-76, *s.v.* ᾽Οπουοί « les gens d'Oponte d'Épire, le lieu où pousse une sorte d'opium », phylétique molosse.
– *CIOD* 4132A, avec [᾽Οπ]όντιοι et synthèse sur Oponte d'Épire.

Datation : *ca* 400-390. La rédactrice semble connaître le nouvel usage de *êta*, mais non celui de Ω.

θεός τύχα ἀγαθ[ά - - - - - - - - -]
E[ὐθ]υμία TONHN[. .][- - - - -]
[.] μὴ συλέῶν ὅσα [- - - - - - - -]
ἐν ᾽Οποία[ι] μ̣ηνὸς [- - - - - - -]

E[ὐθ]υμία Carbon
TONHN DVC : il se peut qu'il manque une lettre entre TO et NHN
᾽Οποία[ι] *sive* ᾽Οπο̣ύ̣α[ι] DVC
μ̣ηνὸς [DVC Lhôte : μ̣ὴ νοσ[φίζῶν] Carbon

exempli gratia
Dieu. Bonne fortune. Euthymia (demande au dieu si Untel peut faire telle chose) sans saisir tout ce qui (. . .) à Oponte au mois de (. . .)

ἐν ᾽Οποία[ι] est extrêmement intéressant. Il faut partir d'un toponyme *᾽Οπόϝα/*᾽Οποϝία, identique, au suffixe près, à celui d'Oponte de Locride, tiré de ὁ ὀπός, suc qui coule, naturellement ou par incision, du tronc de certains arbres, cf. τὸ ὄπιον. Le *wau* est attesté indirectement par l'ethnique ᾽Οπουοί, et par Étienne : ᾽Επουία, πόλις, ἡ νῦν Ἀμβρακία, forme dissimilée. Les ᾽Οπουοί doivent être une tribu molosse proche de la région d'Ambracie, et le secteur qu'ils occupent doit s'appeler ᾽Οποία < *᾽Οπο-ϝ-ία « le secteur où l'on trouve des plantes à suc ». Suffixe *-ϝᾱ- de toponyme, parallèle au suffixe -ϝεντ-. L'alternance -ᾱ/-ίᾱ renvoie primitivement à une opposition entre un toponyme précis et le nom donné à la région, mais cette opposition peut être neutralisée, cf. Ἄμβρακος/Ἀμβρακία. Les éditeurs hésitent entre une lecture ᾽Οποία[ι] et ᾽Οπο̣ύ̣α[ι], qui correspondrait à *᾽Οπόϝαι.

Le cas de la deuxième ligne est difficile : E[ὐθ]υμία Carbon est une bonne hypothèse, mais que faire de TONHN[ou TO[.]NHN[? Qu'une femme puisse être victime d'une saisie judiciaire de ses biens n'a rien d'étonnant en Épire, où, comme on le sait, en particulier par les actes d'affranchissement de Buthrote, les femmes, sur le plan matériel, avaient pratiquement les mêmes droits, donc les mêmes devoirs, que les hommes.

Si l'on admet notre interprétation, la mention d'un mois précis se justifie par le fait qu'il s'agit d'une échéance, qui pourrait être fatale à Euthymia. On retiendra cependant la *varia lectio* intéressante de Carbon, μ̣ὴ νοσ[φίζῶν]. On comprendrait alors *Euthymia demande comment éviter qu'Untel saisisse ses biens en se les appropriant*, avec pléonasme et un second μή explétif.

Εὐθυμία est un nom bien attesté, cf. *HPN* p. 614, que l'on retrouve sans doute d'ailleurs dans 1734A, mais il ne s'agit probablement pas de la même personne.